

ENTRETIEN

avec

DANIEL LEBÈGUE

Président de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), de Transparency-International France
Ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations



JEAN-MARC PETTINA

“ *Londres est pour l'instant en avance sur Paris en matière de développement durable* ”

Au-delà du débat idéologique, le développement durable doit passer dans les actes. Une impulsion décisive peut être donnée par les marchés et les investisseurs. Les banques devraient être plus déterminées à prendre le relais.

Vous présidez l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), quel en est l'objet ?

L'IDDRI a été créé début 2002 et regroupe de grandes entreprises, des instituts de recherche et les administrations concernés par le développement durable. Nous élargissons actuellement le tour de table aux collectivités locales et aux ONG. L'institut est un *think-tank*, un lieu où l'on partage l'expertise sur les grandes thématiques du développement durable comme le réchauffement climatique, la biodiversité, l'eau, le principe de précaution ou la gouvernance mondiale.

Les banques en sont-elles membres ?

Notre association est ouverte aux entreprises du secteur financier. Le groupe Caisse d'épargne en est déjà membre et nous discutons aujourd'hui avec d'autres acteurs tels Dexia, la FFSA, La Poste.

Vous êtes également engagé dans la nouvelle commission finance et développement durable lancée par Paris Europlace. Est-ce à dire qu'il fallait un groupe de travail spécifique sur les enjeux financiers ?

Paris Europlace a pris cette initiative afin de renforcer la position de notre place dans l'investissement socialement responsable, no-

tamment vis-à-vis des investisseurs et émetteurs étrangers. Notre groupe comprend des émetteurs, des investisseurs, des analystes, des gestionnaires d'actifs, des responsables de financement de projet, des agences de notation, des représentants d'ONG. Cette démarche vise notamment à répondre à celle de Londres qui se présente comme « la place du développement durable en Europe ».

Quelle sera, concrètement, l'action de cette commission ?

Nous avons démarré nos travaux en juin. Je me donne comme objectif de présenter un plan d'action

Daniel Lebègue

2003 : président de Transparence-International (France), président de l'IFA.

Depuis 2001 : président de l'IDDRI.

1997-2002 : directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

1996-1997 : vice-président de la BNP.

1987-1996 : directeur général de la BNP.

1984-1987 : directeur du Trésor. ENA.

pour la place de Paris pour la fin de l'année. Les têtes de chapitres en sont identifiées : il nous faut d'abord nous doter d'indicateurs fiables et internationalement reconnus en matière de performances sociales et environnementales pour permettre les benchmarks et les comparaisons. Ensuite, nous avons à développer des compétences et des méthodes d'analyse afin d'évaluer la performance extra-financière des entreprises. Les agences de notation spécialisées doivent encore affiner leur méthodologie et élargir leur audience. Les liens entre le monde de la recherche et les professionnels de la finance sur ces sujets devraient être renforcés.

N'est-ce pas difficile de faire coexister les acteurs financiers et les ONG ?

Associer le monde de la finance et les ONG était important de mon point de vue. Si ces deux secteurs n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, on peut noter la conclusion de partenariats, entre WWF et les Caisses d'épargne, par exemple. Les ONG ont développé une remarquable expertise et interpellent les acteurs financiers sur des questions précises comme le rôle des agences de notation, ou l'articulation public privé dans le financement de projets.

Entre la place de Londres et celle de Paris, quelle est la plus avancée sur ces questions ?

Londres est globalement en avance sur Paris. Avec 6 à 7 milliards d'euros d'encours, les fonds éthiques britanniques sont quatre fois plus importants que ceux gérés en France. Les institutionnels multiplient les initiatives. Les fonds de pension britanniques ont, par exemple, créé au printemps un bureau d'analyse des pratiques de gouvernance des sociétés cotées et annoncé que les évaluations de ce bureau seraient systématiquement intégrées dans leurs décisions d'investissement.

Autre exemple : un groupe puissant d'asset managers fédéré par Isis asset management et pesant 1 000 milliards d'euros a décidé de veiller au respect de certains critères environnementaux, en matière de financement de projets.

En revanche, la place de Paris est assez bien placée avec les trois principales agences de notation sociale et environnementale en Europe et l'obligation faite aux sociétés cotées par la loi NRE de publier chaque année un rapport environnemental et social.

Que pensez-vous de l'engagement des banques ?

Je souhaiterais qu'elles soient un peu plus offensives.

Outre l'opinion publique, une des principales forces motrices en matière de développement durable se situe du côté des marchés et des investisseurs. Les banques doivent répondre à ces attentes des marchés par une rénovation de leurs outils d'analyse et de leur offre de produits financiers.

Par ailleurs, elles doivent mieux gérer leur empreinte écologique : le secteur bancaire est un des principaux consommateurs d'énergie et de papier. Enfin, il y a toujours des progrès à faire dans la bonne valorisation du capital humain, qu'il s'agisse de l'intégration des minorités ou de la fin de carrière des salariés seniors.

Vous présidez également l'IFA, l'institut des administrateurs. Vous êtes vous-même administrateur indépendant de cinq sociétés, quel est votre rôle ?

Des administrateurs engagés, qualifiés et indépendants d'esprit sont, à mon sens, indispensables à un bon gouvernement de l'entreprise. C'est la garantie d'un

meilleur équilibre des pouvoirs et d'un contrôle plus efficace dans la vie économique.

Quelles sont à votre sens les réformes majeures à mener au sein des conseils d'administration ?

De grands progrès ont d'ores et déjà été réalisés en matière d'analyse des comptes et des risques par l'intermédiaire des comités d'audit. Des avancées comparables restent à faire dans le processus de sélection des administrateurs et des dirigeants et la détermination de leur rémunération.

Vous avez également pris la direction pour la France de l'ONG Transparence-International. Quel constat faites-vous en matière de lutte anti-corruption ?

Nous observons un renforcement des règles internationales destinées à prévenir et sanctionner les risques de corruption mais, dans le même temps, le phénomène de la corruption ne recule pas véritablement. Près d'une entreprise exportatrice sur deux s'y trouve, un jour ou l'autre, confrontée. L'OCDE a adopté une convention et des principes d'intégrité pour les sociétés multinationales, les Nations unies élaborent une charte mondiale contre la corruption, d'autres actions sont annoncées par le G8 ou la Commission européenne. Ces engagements sont de plus en plus suivis et contrôlés, par l'OCDE qui a mis au point une procédure spécifique, ou par les ONG comme Transparence-International. Notre section française va prochainement présenter des recommandations très concrètes afin de lutter contre les abus rendus possibles par l'existence de « paradis » bancaires et fiscaux. De manière générale, notre association est prête à travailler, avec les entreprises et les banques, à l'amélioration des dispositifs de veille, de *reporting* et de formation en matière de lutte contre le blanchiment et la corruption. ■

*Propos recueillis par
Elisabeth Coulomb et Anne Drif.*